



Conditions générales de

tec4U-Solutions GmbH,
Saar-Lor-Lux-Straße 13
66115 Sarrebruck

Représentant mandaté : Stefan Nieser
Tribunal d'instance de Sarrebruck, HR B 100974

Valables à partir du : 1^{er} novembre 2017

1. Champ d'application

Les présentes conditions sont valables pour toutes les prestations de tec4U-Solutions GmbH envers les entrepreneurs au sens de l'art. 14 du Code civil allemand (ci-après le « client »). Les Conditions générales (CG) du client ne sont pas applicables. Ceci vaut également quand les CG du client n'ont pas été explicitement contestées par tec4U-Solutions GmbH. Les CG du donneur d'ordre ne sont contraignantes pour tec4U-Solutions GmbH, que si elles ont été explicitement reconnues par écrit par tec4U-Solutions GmbH. Les présentes CG sont valables pour toutes les relations commerciales futures, même si elles ne sont pas explicitement convenues au cas par cas.

Pour l'utilisation de la plateforme « DataCross », les conditions d'utilisation « DataCross » sont exclusivement appliquées.

2. Réserve de modifications

tec4U-Solutions GmbH se réserve le droit de modifier les Conditions générales pour motif important. Il y a motif important dès qu'une modification de la législation, de la juridiction ou des conditions économiques nécessite de procéder aux modifications correspondantes. Les modifications sont communiquées par écrit, en général par e-mail. Si les modifications ne sont pas contestées par écrit dans les 4 semaines, les modifications sont considérées comme acceptées. Le droit

de révocation ainsi que les conséquences de l'absence de réaction aux modifications sont explicitement et spécialement précisés dès le début du délai.

3. Offre et conclusion de marché

1.

Toutes les offres de tec4U-Solutions GmbH sont sans engagement, à moins qu'elle ne les ait qualifiées explicitement de contraignantes.

2.

Les commandes passées par le client constituent une offre juridiquement contraignante de conclusion d'un contrat d'achat. Un marché n'est conclu que sur confirmation de commande explicite par écrit, au plus tard cependant par l'envoi au client d'une notification selon laquelle les prestations commandées seront exécutées.

3.

Les parties concluent des contrats spécifiques indépendants les uns des autres et pouvant couvrir différentes prestations et périodes de facturation.

4. Champs de prestations

La confirmation de commande écrite de tec4U-Solutions GmbH concernant le contrat principal détermine les champs de la prestation. Toute convention et modification annexe aux présentes CG doivent être notifiées et exprimées par voie écrite.

Des ouvrages et des prestations de services peuvent constituer l'objet et l'ampleur du marché, par exemple :

- Élaboration de concepts organisationnels
- Analyses d'état
- Recherches relatives aux données
- Mise à disposition de logiciels sous forme de location
- Mise à disposition d'espace de stockage sur un serveur
- Formations
- Assistance et maintenance de logiciels
- Autres services de consultation

5. Prestation de services

Toute prestation (ex. : analyse, conseil) de la société tec4U-Solutions GmbH est considérée comme fournie quand cette dernière a effectué l'ensemble des prestations requises ainsi que les conclusions, concepts ou recommandations qui en découlent et qu'elle en a expliqué l'étendue au client. Ne seront d'importance ni la réalisation ou non des conclusions ou des recommandations, ni la date de leur mise en œuvre.

6. Obligations du client

1.

Le client assure que toutes les prestations de collaboration nécessaires à la réalisation des prestations fournies par la société tec4U-Solutions GmbH sont fournies dans les temps et sans frais pour celle-ci. Des obligations de collaboration supplémentaires du client peuvent être convenues dans le contrat principal, elles s'appliquent alors à titre complémentaire ; en cas de contradictions, les dispositions du contrat principal y afférentes prévalent.

2.

Les points suivants font notamment partie des obligations de collaboration :

- Le client désigne un représentant mandaté et capable de livrer des renseignements détaillés pour la clarification de questions de service, capable également de livrer une documentation concernant les techniques et les logiciels et capable enfin d'utiliser en autonomie sur demande des outils de diagnostic, documentations et autres outils de tec4U-Solutions GmbH permettant de constater ou réparer d'éventuelles erreurs. Si le représentant mandaté change pendant durée du contrat, tec4U-Solutions GmbH est tenue de faire connaître immédiatement ce changement et de communiquer le nom du nouveau représentant mandaté.
- Le client est tenu d'enjoindre ses collaborateurs à coopérer avec tec4U-Solutions GmbH et ses représentants.
- Le client mettra à la disposition de tec4U-Solutions GmbH ponctuellement, intégralement et gratuitement l'ensemble des outils, informations et documentations dont tec4U-Solutions GmbH estime avoir besoin pour fournir les prestations contractuelles convenues.
- Le client est tenu d'accorder l'accès aux équipements et à l'infrastructure informatiques requis pour l'exécution par tec4U-Solutions GmbH et ses

collaborateurs des prestations contractuelles dans la mesure où cet accès est nécessaire à la réalisation du contrat.

- Le client déclare consentir à accorder à tec4USolutions GmbH un accès à distance à son système. Si une intervention sur place de tec4U-Solutions GmbH est nécessaire parce que le client n'a pas assuré d'accès à distance, une rémunération distincte, y compris frais et temps de déplacement et autres défraiements, seront à indemniser.
- Le client est personnellement responsable de la sauvegarde de la totalité de ses données avant le début d'éventuels travaux de tec4U-Solutions GmbH sur son système informatique.
- Le client ne fera appel à d'autres entreprises, non engagées par tec4U-Solutions GmbH, pour la réalisation de la prestation pendant la durée du contrat dans les domaines de tâches de tec4U-Solutions GmbH qu'après concertation préalable avec celle-ci.
- Le client informera lui-même la tec4U-Solutions GmbH sur les documents, processus ou circonstances qui pourraient avoir de l'importance pour l'exécution du contrat de tec4U-Solutions GmbH.

7. Délais

1.

Les délais de prestations sont considérés comme convenus uniquement sur confirmation écrite de tec4U-Solutions GmbH.

2.

Si la prestation de tec4U-Solutions GmbH prend du retard en raison d'un obstacle non imputable à la prestation, le délai de la prestation sera allongé en conséquence.

3.

Les retards de prestations pour cause de force majeure (ex. : grève, ordonnances administratives, perturbations générales de la télécommunication etc.) et pour cause de circonstances relevant de la responsabilité du client (ex. : fourniture non ponctuelle de prestations de collaboration, retards imputables à des tiers relevant du donneur d'ordre etc.), ne relèvent pas de la responsabilité de tec4U-Solutions GmbH et l'autorisent à retarder les prestations sur un délai proportionnel à la durée de l'empêchement, augmenté d'une période raisonnable de remise en route des opérations. tec4U-Solutions GmbH déclarera au client un retard de prestation pour cause de force majeure.

8. Résiliation du contrat

1.

Les délais de résiliation résultent du contrat principal conclu entre les parties. Le droit de résiliation extraordinaire reste intact. Les résiliations requièrent la forme écrite.

2.

tec4U-Solutions GmbH dispose en particulier, mais pas exclusivement, d'un droit de résiliation exceptionnelle

- quand le client omet une collaboration qui lui incombe selon le point 6 des présentes conditions, ou toute autre collaboration et que la tec4U-Solutions GmbH a accordé au client un délai raisonnable.
- quand une procédure de faillite à l'encontre du client est engagée ou rejetée par insuffisance d'actif.
- quand le client présente un retard de paiement de plus d'un mois.

Dans ces cas, tec4U-Solutions GmbH est en droit d'interrompre immédiatement ses prestations et de faire valoir des dommages et intérêts conformément aux réglementations légales.

3.

En cas de résiliation, tec4U-Solutions GmbH conserve son droit à rémunération sous réserve des dispositions de l'art. 642, paragraphe 2 du Code civil allemand. tec4U-Solutions GmbH conserve également ses droits à l'indemnisation des dépenses supplémentaires occasionnées par la faute du client ainsi que du dommage causé, et ce, également quand tec4U-Solutions GmbH ne fait pas usage de son droit de résiliation.

9. Sous-traitants

tec4U-Solutions GmbH est en droit de déléguer les prestations à fournir à des sous-traitants, intégralement ou dans le cadre de certaines prestations partielles.

10. Rémunération

1.

tec4U - Solutions GmbH Directeur : Stefan Nieser Tél. : / +49 681 92564 - 0 Saar-Lor-Lux-Str. 13 Tribunal d'instance
Sarrebruck, HR B 100974 Fax. : +49 681 / 9564 - 200 66115 Sarrebruck

L'ensemble des prix et des forfaits s'entend sans la taxe sur la valeur ajoutée respectivement en vigueur.

2.

Les paiements sont à effectuer par le client sans escompte dans les délais indiqués. S'il n'en a pas été convenu autrement, les paiements sont à régler sans escompte 10 jours après réception de la facture.

3.

Le client présente un retard de paiement au jour convenu du délai de paiement. À partir du moment où le délai est dépassé, tec4U-Solutions GmbH a le droit d'exiger des intérêts moratoires majorés de 9 % au-dessus du taux d'intérêt de base actuellement en vigueur. Le droit de réclamer des dommages et intérêts plus élevés demeure intact. tec4USolutions GmbH peut exiger une rémunération ou un remboursement proportionnel des frais exposés et faire dépendre la poursuite de ses prestations de la satisfaction de ses créances.

4.

Dans la mesure où aucun autre accord n'est convenu au cas par cas, les frais de restauration et d'hébergement ainsi que les frais secondaires prouvés ou plausibles (ex. : transport et garde de bagages, frais professionnels de téléphone, télécopie etc.), les frais de déplacement des collaborateurs de tec4U-Solutions GmbH vers et au retour du lieu de site sont à la charge du client.

5.

La déduction d'un escompte n'est autorisée que sur accord spécial écrit entre tec4U-Solutions GmbH et le client.

11. Fin du contrat

Le rapport contractuel entre les parties se termine à l'échéance de la durée du contrat, si celle-ci a été convenue. Si la durée du contrat n'a pas été convenue, le contrat se termine une fois que la prestation des deux parties a été entièrement accomplie ou, en cas de contrats à durée indéterminée, avec la résiliation.

12. Prescription

Les droits de garantie du client sont prescrits au bout d'un an à partir de la cession/livraison de l'objet du marché ou de la réception de l'ouvrage par le client. En

sont exclus les droits à dommages et intérêts reposant sur une atteinte à la vie, au corps ou à la santé et/ou les droits à dommages et intérêts reposant sur une négligence grave ou une préméditation causés par la tec4U-Solutions GmbH. À cet effet, les dispositions légales s'appliquent.

13. Prestation de services

tec4U-Solutions GmbH s'engage à exécuter consciencieusement les prestations faisant l'objet d'un accord contractuel conformément aux accords conclus selon les principes en vigueur de la profession.

14. Lieu de la prestation

tec4U-Solutions GmbH accomplit ses prestations dans le souci d'une exécution sensée de la tâche à fournir, soit chez le client, soit sur le site de travail convenu.

tec4U-Solutions GmbH peut également fournir ses prestations ou parties de prestations par téléphone ou par accès à distance au système informatique du client.

15. Responsabilité

1.

La responsabilité de tec4U-Solutions GmbH est pleinement engagée en cas de préméditation ou de négligence grave.

La responsabilité de tec4U-Solutions GmbH est par ailleurs engagée en cas de manquement à des obligations dont seul l'accomplissement permet l'exécution dans les règles du contrat, dont la violation met en péril l'objet du contrat, et au respect desquelles le client se fie régulièrement, cette responsabilité se limite à des dommages prévisibles et caractéristiques du contrat.

2.

Sans préjudice des cas mentionnés au point 15 par. 1, tec4U-Solutions GmbH décline toute responsabilité concernant la perte de bénéfices, les dommages indirects, les dommages consécutifs à des vices et les réclamations de tiers, à l'exception des réclamations résultant de la violation des droits de protection de tiers par les prestations de tec4U-Solutions GmbH, cette dernière décline également toute responsabilité concernant les vices survenus en rapport avec une modification des prestations de tec4U-Solutions GmbH effectuée ou ordonnée à des tiers par le client ou concernant

d'autres influences externes et relevant du domaine de risque du client. Le client est tenu de prouver que la cause des vices survenus n'est pas due à des influences externes.

3.

Sans préjudice des cas mentionnés au point 15 par. 1, la responsabilité de tec4U-Solutions GmbH concernant la perte de données ou de logiciels se limite au montant des dommages qui seraient également survenus dans le cadre de la sauvegarde régulière de données par le client. La limitation de responsabilité ci-dessus s'applique par conséquent en particulier quand le dommage est dû au fait que le client a omis de sauvegarder régulièrement ses données et ce faisant d'assurer que les données perdues puissent être récupérées en engageant des moyens proportionnés.

4.

Pendant la durée d'utilisation des services et prestations de tec4U-Solutions GmbH ainsi que de ses systèmes, le client assume seul la responsabilité de toutes les mesures de sécurité, y compris solution antivirus, sauvegarde des données, configuration d'un pare-feu et installation de mises à jour de sécurité. Sans préjudice des cas mentionnés au point 15 par. 1, la responsabilité de tec4U-Solutions GmbH est exclue concernant les obligations du client mentionnées ci-dessus.

5.

Les exclusions et limitations de responsabilité ci-dessus ne s'appliquent pas en cas d'atteinte à la vie, au corps et à la santé. La responsabilité du fait des produits défectueux reste applicable, de même que la responsabilité du fait de défaut dans le cadre d'une garantie ou du fait de vices frauduleusement cachés. Dans la mesure où la responsabilité est effectivement exclue ou limitée, elle s'applique également à la responsabilité personnelle des collaborateurs, des autres collaborateurs, représentants et agents auxiliaires de tec4U-Solutions GmbH.

16. Obligation de déclaration

Le client est tenu de contrôler immédiatement l'intégralité et l'absence de vices évidents des livraisons et prestations, notamment de vérifier l'absence de quantités manquantes ou de dommages évidents et de les réclamer par écrit auprès de tec4U-Solutions GmbH, au plus tard dans les deux semaines suivant la réception de la livraison ou de la prestation. L'envoi dans les délais de la réclamation suffit au respect du délai. Si le client ne dépose pas les réclamations mentionnées plus haut, toute responsabilité concernant le défaut non réclamé est exclue. Le client est tenu de prouver le respect des délais de l'obligation de réclamation ainsi que l'existence, la date et l'heure de la constatation d'un défaut.

17. Réserve de propriété et de droits

1.

tec4U-Solutions GmbH se réserve le droit de conserver la totalité des droits sur les livraisons ou prestations jusqu'au paiement intégral de toutes les créances à venir résultant d'une relation commerciale courante. Ceci vaut notamment pour la propriété de livraisons matérielles (ex. : supports de données, guides d'utilisation, autres documents etc.) ainsi que pour la propriété intellectuelle (ex. : droits d'utilisation reposant sur des droits d'auteur pour logiciels et guides d'utilisation).

2.

Les hypothèques ou cessions à titre de sécurité à des tiers des livraisons ou prestations de tec4U-Solutions GmbH sont proscrites avant le règlement complet des créances garanties. Le client est tenu d'informer tec4U-Solutions GmbH immédiatement par lettre recommandée du moment où et du fait que des accès sont accordés à des tiers.

3.

En cas de comportement du client contraire aux termes du contrat, notamment en cas de retard de paiement, la société tec4U-Solutions GmbH est en droit de se retirer du contrat conformément aux dispositions légales et d'exiger la remise des biens matériels éventuellement livrés (ex. : supports de données, guides d'utilisation etc.) en vertu du droit à la réserve de propriété et au retrait, elle est également en droit de retirer au client les licences d'utilisation de sa propriété intellectuelle éventuellement accordées (ex. : droits d'utilisation de logiciels).

18. Droit applicable, tribunal compétent

1.

Toutes les relations juridiques résultant du présent contrat et d'opérations secondaires à l'encontre des parties et de leurs successeurs juridiques sont régies par le droit allemand.

2.

Le tribunal compétent pour tous les litiges résultant des relations juridiques entre tec4U-Solutions GmbH et le client est le siège social de la tec4U-Solutions GmbH. La société tec4U-Solutions GmbH est toutefois en droit de déposer une plainte également auprès du siège social du client.

19. Clause finale

La nullité d'une ou plusieurs dispositions des présentes Conditions générales n'affecte pas en principe la validité des autres dispositions. Les parties s'efforceront de remplacer la disposition rendue caduque par une disposition valide, qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique ou financier fixé du contrat.